

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2006

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	113

L'an deux mille six

et le : 15 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation

6 décembre 2006

Nombre de Membres présents : 113

Date d'affichage

6 décembre 2006

Monsieur Vincent FLEURY est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AMORTISSEMENT DES  
SUBVENTIONS  
TRAVAUX NEUFS  
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS TRAVAUX  
NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**VOTE :**

**POUR : 113**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Président rappelle que depuis l'exercice 2006, les subventions en nature que verse la collectivité pour l'éclairage public (30 % du montant H.T.) sont inscrites en dépense d'investissement et non plus de fonctionnement comme par le passé.

**DELIBERATION  
N° 2006/12**

Il est donc nécessaire que ces dépenses soient amorties conformément à la réglementation M 14. Monsieur le Président propose que ces subventions soient amorties sur une durée d'un an et que ces principes soient appliqués à chaque exercice.

La présente délibération restera applicable tant qu'aucune délibération modificative ne sera prise par le comité syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 15 décembre 2006